



Présidé par Corinne LEPAGE et Jean-Marc GOVERNATORI

Communiqué de presse

Le 18 août 2021 – Incendies dans le Massif des Maures

Quelles leçons devons-nous en tirer ? Les médias nous rapportent l'étendue du désastre qui se déroule à l'heure actuelle dans le Var en termes d'hectares brûlés : 5000 déjà partis en fumée. C'est considérable quand on sait par exemple qu'en 2019 ce sont 8600 hectares qui ont brûlé sur toute la zone méditerranéenne française. Derrière ces chiffres, des drames humains considérables se jouent notamment pour celles et ceux dont le bien a été la proie des flammes et qui vont se retrouver ruinés, car ni leurs assurances qui ne rembourseront que la valeur de construction, ni l'État qui va leur interdire de reconstruire ne vont les aider. Ces propriétaires pensaient certainement comme la plupart de celles et ceux qui habitent dans des quartiers boisés qu'avec toutes les précautions prises par la Communauté de Communes du golfe de Saint Tropez, débroussaillage, plateformes de compostage pour valoriser les déchets des sous-bois, relance agro-pastorale menée en profondeur, un tel incendie ne surviendrait plus. Et bien non ! Malgré tous ces efforts remarquables il reste des zones appartenant à des privés, non débroussaillés depuis plusieurs décennies qui génèrent des départs de feu. Si l'on veut diminuer substantiellement les risques, il est indispensable d'intéresser sur le plan financier et technique ces propriétaires de parcelles à l'abandon pour qu'ils gèrent à nouveau leurs biens. Enfin quand un drame arrive, il faut indemniser les victimes. Pour cela les collectivités doivent entamer un travail de concertation avec l'État et les assureurs.

Patrice Miran

www.capecologie.fr



@CapEcologie



[CapEcologieLActionCitoyenne](https://www.facebook.com/CapEcologieLActionCitoyenne)